

## **7-Crèche d'entreprise**

La Direction avait mis à l'ordre du jour la consultation du CE sur la réservation de berceaux financée par le CE et l'employeur.

Ce point a donné lieu à un vif débat argumenté dont nous vous donnons les éléments ci-après :

### **71-Rappel historique**

Il y a plus d'un an, lors de l'affectation de la dotation RSA, la Direction avait prélevé sur cette somme 825 000 euros pour la construction d'une crèche d'entreprise in situ avec l'appui du CA, et ce après avoir fermé unilatéralement la garderie existante. Les OS ont régulièrement demandé quand cet engagement allait être mis en œuvre et régulièrement la Direction bottait en touche. **Apparemment rien ne pressait pour elle, le personnel pouvait bien attendre !**

Et puis soudain, il y a 2 mois, branle bas de combat.....URGENCE !!

### **72-...des places libres à proximité !**

Le 15 juin la Direction réunit des membres du CE et des OS à la Station Alexandre pour les informer de l'étude faite par Crèche Attitude sur les besoins et les possibilités en terme de garde d'enfants des salariés de la CAF.

La cerise sur le gâteau : à la fin de la présentation, une très bonne nouvelle est annoncée, des places de crèches sont disponibles dès la rentrée de septembre à la crèche du Pavillon Victor près de la Station Alexandre. L'employeur est prêt à investir dans la réservation des berceaux **sous condition que le CE investisse également.** (75% CAF/25%CE)

Au cours des réunions qui suivent, **le message du D.G est péremptoire** : il faut faire vite, c'est une opportunité. Devant nos questionnements légitimes qui mettaient en cause et le fond et la forme, il poursuit en substance : **si le CE refuse, je ne mettrai pas un euro** (message à peine subliminal : vous prendrez la responsabilité de l'absence de crèche pour le personnel ! !). Il a même précisé, un peu provocateur « *Mon communiqué est prêt* ». !

### **73-Suite des débats**

Pour forcer la décision, lors d'une réunion, **le DG annonce l'affectation des 825 000 € au CE à condition que cette somme reste de l'investissement.** Autrement dit le CE ne pourrait l'utiliser que dans le cadre de l'achat de maisons ou centres de vacances par exemple. A cette proposition qui pose d'autres questions que nous allons voir ci-après, **il dit lui-même qu'il faudra voir la tutelle !!**

Partant de là nous vous proposons de lire la synthèse de notre analyse et de notre position que nous avons développée lors du CE de juillet 2009.

### **74-Questionnements, argumentation et vote**

Tout d'abord nous avons tenu à réaffirmer que tout le monde était d'accord sur l'utilité d'un tel service mais que le bât blessait sur les modalités qui, telles que présentées par le DG, posaient des questions de fond.

Nous sommes donc intervenus pour rappeler les points suivants :

-il y a un an la Direction avait provisionné 825 000 € pour une crèche in situ pour mieux faire passer la disparition de la garderie existante. **Pourquoi rien n'a été fait, pourquoi silence radio pendant 1 an sans souci des besoins des salariés alors que les OS ne cessaient de réclamer la tenue de l'engagement ?**



-pourquoi cette précipitation et cette urgence soudaine (en dehors de l'argutie toute trouvée de la rentrée de septembre 2009), **alors que la décision qui est sollicitée du Comité d'Entreprise engage ce dernier fondamentalement à la fois financièrement et en terme de choix de politique sociale, ce qui n'est pas une petite affaire.** L'ensemble des élus CE peuvent-ils s'engager avec autant d'incertitudes alors que les instances vont être renouvelées d'ici 8 mois ?

-même si le CE ne participe plus aux mutuelles et qu'il dispose ainsi d'un solde aux environs de 50 000 €, pourquoi devrait-il obtempérer au chantage de la Direction, sachant que **c'est aux élus et à eux seuls que revient la main sur l'utilisation et la réaffectation des fonds ?**

-pourquoi devrions-nous croire la Direction quant à l'affectation des 825 000 € au CE, **sachant que la tutelle a son mot à dire, et que l'on sait ce que cela donne** (Cf dotation RSA rejetée par la tutelle alors que cela aurait du passer comme une lettre à la poste !). **Il faut donc disposer de l'engagement écrit de la tutelle comme quoi celle-ci consent à cette affectation**

-investir dans des structures de loisirs avec l'aide des 825 000 €, **signifie modifier complètement la stratégie de la politique sociale du CE, ce qui demande ainsi débat et réflexions et donc exige du temps que l'attitude de la Direction nie de fait.**

-sachant d'une part que la dotation du CE (2,75% de la masse salariale) diminue régulièrement pour des raisons structurelles liées à la pyramide des âges (forte diminution du nombre de salariés aux salaires plus élevés –retraites- et élargissement de la base des plus petits salaires) et que d'autre part l'investissement social implique des dépenses importantes de fonctionnement, **le pourcentage de la dotation doit être substantiellement augmenté au moins à concurrence des dites dépenses en intégrant en sus une part de réajustement des effets de la pyramide des âges.** A noter que la Direction a d'ores et déjà dit NON à l'augmentation de la dotation !

-le cofinancement souhaité par la Direction doit être établi sur 4 ans : sans les certitudes demandées ci-dessus, le CE ne peut s'engager sereinement. **Toute autre orientation sans l'engagement écrit de la tutelle et l'augmentation de la dotation obérerait les autres activités du CE pour un coût crèche individuel très important.**

**Par contre le CE peut mettre en place une participation sur la garde en crèche.**

-renseignements pris directement auprès de la crèche, et par rapport à son « avenir » il n'y a pas urgence en terme de convention (elle peut différer jusqu'en novembre) et par ailleurs, même si la CAF ne signe pas, d'autres entreprises sont sur les rangs.

La Direction veut tenter de faire porter la responsabilité d'un retard ou d'une éventuelle absence de crèche sur les élus du CE : le personnel sensibilisé à notre argumentation ne tombera pas dans le piège **sachant que l'employeur, s'il le veut, peut parfaitement financer la totalité du projet. Il en a les moyens.**

Insister comme il le fait sur la condition incontournable d'un cofinancement serait une entreprise de déstabilisation du CE en tant qu'instance, qu'on ne serait pas surpris.

Même si, peu ou prou, tous les intervenants ont partagé les mêmes points d'argumentation et de questionnements, la logique du vote qui s'en est suivi n'en était pas le reflet :

**-3 voix contre (1 CGT, 1 UGICT, 1 UNSA)**

**-3 voix pour le report du vote (1 FO, 1 CFTC, 1 SNFOCOS)**

Aucune majorité ne s'étant dégagée (2 élus absents pour congés), le dossier reviendra à l'ordre du jour.

